

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
No : 500-11-056864-198
DATE: 21 août 2019.

SOUS LA PRÉSIDENTE DE :

Me Chantal Flamand, registraire

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE:

ARMOIRES FABRITEC LTÉE

Débitrice

-et-

RESTRUCTURATION DELOITTE INC.

Syndic/Séquestre/Requérante

ORDONNANCE DE PROLONGATION DE DÉLAI

- [1] **AYANT PRIS CONNAISSANCE** de la *Requête en prolongation de délai pour déposer une proposition* de la Requérante (la « **Requête** »), de l'affidavit et des pièces déposées au soutien de cette dernière, ainsi que du Rapport du Séquestre daté du 19 août 2019 (le « **Rapport** »);
- [2] **CONSIDÉRANT** la signification de la Requête;
- [3] **CONSIDÉRANT** les représentations du procureur de la Requérante;

POUR CES MOTIFS, LA COUR:

- [4] **ACCORDE** la Requête;
- [5] **ORDONNE** que tout délai préalable pour la présentation de la Requête soit, par les présentes, abrégé et accepté de façon à ce que celle-ci soit

valablement présentable aujourd'hui et dispense, par les présentes, de toute signification supplémentaire;

- [6] **PROROGÉ** le délai imparti à Armoires Fabritec Itée pour déposer une proposition jusqu'au 5 octobre 2019;
- [7] **ORDONNE** l'exécution provisoire de la présente Ordonnance nonobstant appel et sans exigence quelconque de fournir une sûreté ou une provision pour frais;

LE TOUT SANS FRAIS.

Me Chantal Flamand, registraire

Me Chantal Flamand, registraire (S)

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
AU DOCUMENT DÉTENU PAR LA COUR

Emanuelle Bourque, s.c.s.
Personne désignée par le greffier